



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 1^{er} Février 2024

Délibération n°DEL-2024-8

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 29/01/2024

Date d'affichage : 29/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur LEVANTERI Vincent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Demande de subvention au titre du Fonds Vert

dans le cadre de l'Axe2-Aménagement d'une plateforme réserve incendie

Monsieur Jack GIRARD, Conseiller Municipal Délégué expose au Conseil Municipal, le Fonds Vert (Fond d'accélération de la transition écologique dans les Territoires).

L'axe 2 est relatif à la prévention des risques d'incendies de végétation.

Le projet prévoit l'aménagement d'une réserve incendie sur le secteur du Valaurie.

La mise en conformité incendie de ce secteur a été réalisé au printemps 2023.

Néanmoins, nous avons pu constater que ce secteur est difficilement défendable et accessible pour les secours : présence de lignes RTE, risque de propagation, poteaux incendies avec un faible débit.

Un travail en collaboration avec les collectivités forestière du Gard et le SDIS a fait ressortir qu'il était indispensable d'aménager une plateforme réserve incendie sur cette zone afin d'éviter la mise en danger des pompiers et dans la lutte contre les incendies.

Le coût de l'aménagement de cette plateforme est de 47 491 € HT soit 56 990 € TTC.

Le plan du financement prévisionnel s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Clôture en panneaux rigide + portail 2 vantaux barraudés	19 400 €	
Création d'une plateforme de rayon de 25 ml + fourniture et pose d'une citerne DECI de 30 m3 + trappe HDE (hélicoptère bombardier d'eau)	21 425 €	
Déboisement	6 666 €	
Subvention Fond vert 50 %		23 745,50 €
Autofinancement 50 %		23 745,50 €
TOTAL HT	47 491.00 €	47 491.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GIRARD concernant l'aménagement d'une plateforme réserve incendie,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds Vert,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** le plan de financement exposé.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert Axe 2

-**DIT** que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2024

-**AUTORISE** Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessous référencée.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Gérald MISSOUR

